

Arrêté Générale colonial

# Arrêté n° n° 1.125 du 1° » octobre 1945 promulguant à la Côte Française des Somalis et Dépendances

|                                       |                                       |
|---------------------------------------|---------------------------------------|
| Ministère<br>ACTES DU POUVOIR CENTRAL | Date de publication<br>1 octobre 1945 |
| Numéro JO<br>n° 10 du 31/10/1945      | Date du numéro<br>31 octobre 1945     |

## TEXTE INTÉGRAL

Par arrêté n° 1.125 du 1° » octobre 1945 sont promulgués à la Côte Française des Somalis et Dépendances l'ordonnance n° 45-1988 du 3 septembre 1945 relative aux conditions dans lesquelles il sera procédé, le 21 octobre 1945 sur élections générales et à la consultation par voie de référendum prévues par les ordonnances n° 45-1837 du 17 août 1945 . 45-1835 de la même date ; le décret. n° 45-2204 du 28 septembre 1945 portant convocation des collèges électoraux dans les territoires d'outre-mer relevant du Ministre des Colonies en vue de procéder aux élections de l'Assemblée Nationale Constituante et au référendum.